

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF

AAP CONJOINT ARS/CTM N°21-03-C.A.J.-SUD

CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
D'UNE CAPACITE DE 14 PLACES SUR LE TERRITOIRE SUD DE LA MARTINIQUE

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPELS A PROJETS
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE CONJOINTE
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

11 FEVRIER 2022

La Commission d'Information et de Sélection d'Appels à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, réunie le vendredi 11 février 2022 a établi le classement des dossiers concernant l'avis d'appel à projets n° ARS-CTM- 21-03 portant sur la création d'un centre d'accueil de jour autonome pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de proximité SUD de la Martinique regroupant les communes d'Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Saint- Esprit, Sainte-Luce, Trois-Ilets, Vauclin.

Huit dossiers ont été réceptionnés et quatre ont été instruits.

Quatre dossiers ont été déclarés irrecevables pour non-respect du formalisme de la procédure de dépôt du dossier.

Pour les dossiers instruits, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant :

SECTEUR SUD

CLASSEMENT	PORTEURS DE PROJET
1	Fondation PARTAGE ET VIE
2	Association OVE CARAIBES
3	Association LA VIE BEL BO KAY
4	Association Alliance

Le classement ainsi établi vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

1

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il sera également consultable sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>) et de la Collectivité Territoriale de Martinique (<https://www.collectivitedemartinique.mq/>).

Fort de France le 26 Février 2022

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE MARTINIQUE**

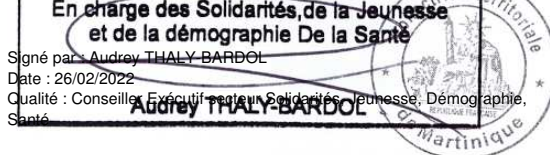
P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint



Olivier COUDIN

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF
DE MARTINIQUE**

**La Conseillère Exécutive
En charge des Solidarités, de la Jeunesse
et de la démographie De la Santé**



Signé par : Audrey THALY-BARDOL
Date : 26/02/2022
Qualité : Conseillère Exécutive en charge des Solidarités, Jeunesse, Démographie, Santé